

## Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) et de ses membres, accompagnée de notes historiques et critiques Les sources imprimées (suite)

Marie-Claire Daveluy

Volume 5, numéro 3, décembre 1951

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801733ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Daveluy, M.-C. (1951). Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) et de ses membres, accompagnée de notes historiques et critiques : les sources imprimées (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 5(3), 445–460. <https://doi.org/10.7202/801733ar>

## BIBLICGRAPHIE

*Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663)  
et de ses membres, accompagnée de notes historiques et critiques.*

### LES SOURCES IMPRIMEES

(suite)\*

32. — 1650 (21 mars). — [ *Déclaration, donation mutuelle et entrevifs au dernier survivant d'entre les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France en l'Île de Montréal, à l'exclusion de leurs héritiers, des forts, habitations et dépendances concédés à la dite Société...*]. (Voir *Édits Ordonnances royaux...*, etc. Québec, 1803—1806, vol. 1, p. 26-28; id., 1854, vol. 1, p. 27; voir aussi *Histoire du Montréal* [ par Dollier de Casson ] éd. Viger-Verreau, Montréal, 1868, app. XVI, p. 249-250).

N.B. En janvier 1650, Jeanne Mance est à Paris. Elle y arrivait très inquiète au sujet de la Société de Notre-Dame, dont les membres, lui avait-on appris, se désintéressaient d'elle. En outre, M. de la Dauversière, son âme dirigeante, était gravement malade... Enfin, le Père Rapine, ce récollet dévoué qui servait d'intermédiaire entre la bienfaitrice inconnue et elle-même, était décédé depuis le 12 novembre 1648<sup>5</sup>. L'intelligente collaboratrice de Maisonneuve eut tôt fait de changer la face des choses. Elle y fut du reste aidée par M. de la Dauversière qui était rétabli et se montrait plus actif que jamais. Elle vit Madame de Bullion qui s'empressa de lui venir en aide, et versa l'argent nécessaire pour le recrutement de nouveaux défricheurs. Les longs entretiens de Jeanne Mance avec M. Olier favorisèrent la réorganisation de la Société de Notre-Dame. M. Olier en devint le directeur en remplacement de l'abbé Elie Laisné de la Marguerie "à cause, nous

---

\* Voir *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, V, no 1: 139-148; no 2: 296-307.

5. Nous savons maintenant pourquoi le Père Rapine de Boisvert exerçait une telle influence sur la famille de Bullion. C'était un cousin du surintendant des finances de France, du côté des Lamoignon. Le R.P. Ephrem Longpré, o.f.m. est parvenu à dresser l'arbre généalogique des Rapine qu'il nous a bien aimablement communiqué, à Paris, en 1949. Nous tenons la gravure des armoiries des Rapine, branche des Boisvert.

dit Dollier de Casson, qu'il était du Conseil privé" du roi. M. de Renty, décédé depuis avril 1649, fut remplacé dans certaines fonctions par Louis Séguier, baron de Saint-Firmin. M. et Mme de Liancourt se rapprochèrent également manifestant de nouveau beaucoup de zèle. Le 8 mars, à la demande de Madame de Bullion, la Compagnie de Montréal concéda à Jeanne Mance "deux cents arpents de terre pour augmenter les revenus de l'hôpital et le mettre en état de pouvoir assister les pauvres Sauvages", stipulant, en outre, que ces 200 arpents seraient pris "au lieu trouvé le plus commode pour ledit Hôtel-Dieu et arpentés et bornés huit jours après l'arrivée de la demoiselle Mance en ladite île pour en jouir par les pauvres du dit Hôtel-Dieu à perpétuité et en pleine propriété..."<sup>6</sup>

Puis, les Messieurs de Montréal reconnurent avec Jeanne Mance que l'anonymat dont les membres s'enveloppaient, comportait de sérieux inconvénients. Ils consentirent à dévoiler dans un acte public la personnalité de neuf d'entre eux. Puis, dans ce même acte de déclaration, ils convinrent de faire une donation mutuelle et entrevifs des forts, habitations et dépendances, concédés à la Société [de Notre-Dame] en excluant à jamais tous leurs héritiers, etc.

Ce document du 21 mars 1650 nous présente donc, outre MM. de la Dauversière et Fancamp: Messires Jean-Jacques Olier, Alexandre de Bretonvilliers, Nicolas Barrault, de la Compagnie de Saint-Sulpice, le marquis de Liancourt, le seigneur Henri Habert de Montmort (beau-frère du gouverneur Frontenac), Bertrand Drouart, Louis Segulier de Saint-Firmin, Louis d'Ailleboust et Paul de Chomedey. Mais il y en avait plusieurs autres... Les décès avaient compté par ailleurs depuis 1644: le comte de Chaudebonne, l'abbé Le Gauffre, le baron de Renty; les malades également: la princesse de Condé, les Messieurs Brandon, Jean Bardin, M. de Puiseaux...

Bref, les Messieurs et Dames de la Société pour la Conversion des Sauvages de la Nouvelle-France formaient encore, en 1650, un groupe imposant d'au delà trente-trois membres.

33. — 1650 (3 août). — *Déclaration* de MM. Jean de Saint-Père, Gilbert Barbier & Lambert Closse. (Voir *Archives du Séminaire de Saint-Sulpice*, à Montréal. Cité par M. Faillon, dans son *Histoire de la Colonie française en Canada*, 1865—1866, tome II, p. 105).

N.B. Nous ne pouvons passer outre cet acte notarié qui souligne le désintéressement des colons ci-dessus nommés et de la collaboration magnifique qu'ils apportèrent aux travaux d'apostolat missionnaire des Associés de Montréal. Nous étant unis avec MM. de la Compagnie de Montréal,

6. De retour à Ville-Marie, Jeanne Mance s'occupa, dès l'automne de 1650, de la *Concession* du 8 mars précédent. "Le lieu trouvé le plus commode fut le terrain connu sous le nom de *Prairie aux Loutres*, situé entre la ferme Saint-Gabriel et la montagne. Ce fut l'origine du fief Saint-Augustin". (Voir Sœur Mondoux, *L'Hôtel-Dieu...* (Montréal, 1942), p. 125).

disent-ils, afin de contribuer autant que nous le pourrions, à la conversion des Sauvages, nous avons cru qu'il était nécessaire, pour cela, que chacun de nous fit en particulier quelque établissement, et M. de Maisonneuve notre gouverneur, ... nous ayant délivré aujourd'hui même des concessions de terre, ... nous déclarons ne prétendre aucune récompense pour les services que nous avons rendus jusqu'à ce jour à MM. de la Compagnie de Montréal."

34. — 1653 (4 mars). — *Transaction et Const [ituti]on*. Les Directeurs de l'Isle de Montréal à l'hospital dud. lieu. (Voir Sœur Mondoux, *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*. Montréal, [l'Auteur], MCMXLII, appendice, p. 351-355).

N.B. Cet acte s'est avéré d'une importance qui n'a pas échappé aux historiens. Nous en sommes aux années tragiques que traversa la petite colonie montréalaise. Maisonneuve, sur les conseils de Jeanne Mance, a concerté un plan extrême de salut et est accouru en France. La situation désespérée de Ville-Marie est exposée devant les membres réunis de la Société de Notre-Dame, au commencement de l'année 1652. Maisonneuve ne cache pas à ces Messieurs que l'abandon de l'île de Montréal serait suivi de la ruine de la colonie entière de la Nouvelle-France. Jamais les Iroquois n'avaient été si puissants, ni si menaçants. Maisonneuve pose son ultimatum: ou bien, il retournera à Ville-Marie avec une recrue susceptible de tenir tête aux ennemis; ou bien, il remettra son mandat de gouverneur de Montréal et ne reparaitra jamais plus dans les pays d'outre-mer. Aux Messieurs de Montréal le soin de décider du plan de défense de Jeanne Mance, auquel lui-même a déjà adhéré. Il s'agit de disposer, en faveur de Ville-Marie, des 22,000 livres de fondation de l'Hôtel-Dieu devenus disponibles depuis la mort du baron de Renty qui les avait constitués à rente. Jeanne-Mance ne saurait douter de l'assentiment de Mme de Bullion, donatrice des 22,000 livres, qu'elle mettrait d'ailleurs, elle-même, au courant des événements. "Il vaut mieux qu'une partie de la fondation périsse que le total", s'était écriée la sage collaboratrice du gouverneur de Ville-Marie. Les Associés de Montréal, "après diverses conférences", acquiescèrent aux volontés exprimées par Maisonneuve. La *Transaction* du 21 mars 1650 contient les décisions prises en commun afin de sauver Montréal tout en ne lésant pas irrémédiablement les intérêts de l'Hôtel-Dieu. C'est une belle pièce d'archives, où se font jour le dévouement, la droiture et la prudence des Associés. Elle signale aussi la générosité coutumière de la bienfaitrice inconnue, dont *M. de la Dauversière certifie, sous sa propre signature, le plein consentement à cette nouvelle transaction et constitution de rente.*

35. — 1653 (23 mars — 13 mai). — *Contrats d'engagements* des 120 colons recrutés à La Flèche pour Montréal. (Voir sur ces 65 minutes déposées chez La Fousse, notaire à La Flèche, l'article substantiel

de Sœur Mondoux dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, II, no 1, (juin 1948): 59-80).

N.B. L'Hôtel-Dieu de Montréal, grâce aux recherches de son archviste actuelle, Sœur Mondoux, qui a effectué, à ces fins, deux voyages en France, en 1938 et en 1949, détient maintenant des copies photostatées tirées des originaux des 65 *contrats d'engagements* de l'année 1653. Cependant, dans son article précité, Sœur Mondoux n'a transcrit au long qu'un seul de ces actes notariés. Comme nous avons tenu en mains, en 1949, aux archives du Monastère de la Flèche, les expéditions authentiques de ces minutes, nous pouvons déclarer qu'elles sont toutes rédigées dans les mêmes termes, ou à peu près.

Ce sont ces soldats-colons, arrivés avec Maisonneuve, à l'automne de 1653, au nombre de 105, qui sauvèrent Ville-Marie et le pays tout entier, d'après les témoignages, en 1687, du marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France et de l'intendant Bochart de Champigny.

M. Faillon avait déjà publié une liste de la recrue de 1653, en appendice, à la fin du tome II de son *Histoire de la Colonie française au Canada* (p. 532 et suiv.); aussi, M. Édouard-Zotique Massicotte, ex-archiviste au Palais de Justice à Montréal. Celui-ci présentait en 1916, un *Mémoire de la Société royale* (vol. 7, 3e série) intitulé: "Les colons de Montréal de 1642 à 1667". Ce travail, M. Massicotte le reprit avec corrections, dans le *Bulletin des recherches historiques* (Québec, 1927). Cet érudit se plaint avec raison, au cours de ses études, de la rareté des rôles d'embarquement officiels qu'on a jusqu'ici retracés. Ils ont tous existé, certes, car la Compagnie des Cent-Associés exigeait que lui fussent remises *fidèlement, chaque année*, les noms des recrues engagées et transportées au Canada. Mais aussi bien, où sont allées les précieuses archives de la Compagnie des Cent-Associés, de 1627 à 1663? Une partie disparaissait, nous le savons, dans l'incendie de 1640, à Québec; mais les papiers que l'on conservait en France, comment jamais les dépister? L'abbé Hospice-Anthelme Verreau, un autre érudit et historien de Montréal, témoignait, bien avant M. Massicotte, de la pénurie de documents ayant trait à la colonisation de Montréal. Qu'on relise sa longue et savante introduction dans son édition des *Véritables Motifs* où il a tenté de donner une liste des recrues pour les années 1642 et 1643.

36. — 1654 (8 août). — *Concession. Paul de Chomedey à Jeanne Mance* (Voir Sœur Mondoux, *op. cit.*, 1942, p. 355-357).

N.B. Il s'agit de la moitié de la métairie appartenant ausdits seigneurs de Montréal proche le fort dudict Ville-Marie, icelle Métairie consistant... en deux cents arpents de terre,... aussi des bâtiments et bestiaux (la moitié) de ladite métairie, etc. Voilà ce qu'on donnait en échange des 22,000 livres de fondation de l'Hôtel-Dieu, employés à lever une recrue de plus de cent hommes. Plus tard, on discutera autour de la valeur de cette concession qui avait assez tôt diminué de valeur. Jeanne Mance souffrit beaucoup des critiques qui s'élevèrent autour de son geste sauveur de 1653.

A la suite de l'acte de concession apparaissent: 1. *L'Acceptation de Jeanne Mance "pour ledit hospital" de la présente concession... "Fait à Ville Marie le huit Aoust 1654"*. — 2. *Ratification des deux précédents contrats, par les Messieurs de Montréal. "Faict et passé [ à Paris ] es maison desd. partyes Lan mil Six cent cinquante cinq le quatrie [ m ] e jour de Mars..."* M. Massicotte, dans son *Mémoire de la Société royale* (Série III, tome VIII, 1914), intitulé: "Les premières Concessions de terre à Montréal... 1648—1665," nous présente ce renseignement en note: "Cette pièce [ la Concession du 8 août ] est au Séminaire [ de Saint-Sulpice, à Montréal ]

37. — 1656 (31 mars). — *Transaction*. — Les Administrateurs de l'isle de Montréal. (Voir Sœur Mondoux, *op. cit.*, 1942, p. 358—363.)

N.B. A cette date, se signait, à Paris, en l'étude des notaires Chaussière et Vassort, le contrat d'établissement de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Les parties contractantes: les Associés de Montréal et les Hospitalières de la Flèche prenaient des engagements qui permettraient de réaliser bientôt le grand vœu de M. de la Dauversière. Il avait fondé la communauté d'hospitalières qui allait essaimer de la Flèche au Canada. Et jamais, dans sa pensée, il n'avait dissocié l'installation de ces religieuses au Canada, de la fondation même d'une colonie à Montréal. Et Madame de Bullion et Jeanne Mance? Quelle collaboration magnifique elles lui avaient offertes, attirées providentiellement sur le chemin du saint de la Flèche. A la suite du *Contrat* du 31 mars 1656, on a inséré l'acte de *Procuration* donnée par les Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, le 13 mars 1656, chez le notaire Pierre de Lafousse, à Messire Pierre Blondel, bourgeois de Paris, qui transigeait huit jours plus tard en leur nom.

38. — 1659 (29 mars). — *Contrat de fondation des Filles hospitalières de Saint-Joseph de Montréal*. (Voir Sœur Mondoux, *op. cit.*, 1942, p. 364—365).

N.B. Jeanne Mance est de nouveau en France en 1659. Très souffrante depuis sa chute sur la glace, le 28 janvier 1657, qui lui fracturait le bras droit et en disloquait le poignet, elle crut le moment venu de remettre entre les mains des Hospitalières de Saint-Joseph, depuis longtemps attendues à Ville-Marie, tout le soin des malades, dans ce poste exposé. Elle se rendit d'abord à la Flèche en compagnie de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, afin de conférer avec M. de la Dauversière. Elle se dirigea ensuite vers Paris. Le 2 février, après une prière fervente dans la Chapelle des Sulpiciens, elle se sentit inspirée de demander une précieuse relique de M. Olier, décédé depuis deux ans déjà. Elle fit porter sur son bras malade, le poids du coffre contenant le cœur du fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice. La guérison se produisit immédiatement. Réconfortés par cette grâce insigne, Jeanne Mance rendit de nouveau visite à Madame de Bullion et demanda son aide. Elle en obtint 20,000 livres, une fondation pour ses chères hospitalières de Saint-Joseph, devant rapporter à l'hôpital une somme de 1,000

livres de rentes. Certaines conditions furent alors posées et acceptées. Ainsi les Hospitalières devaient faire parvenir "toutes copies des contrats de constitution de rente à Mlle Mance et au secrétaire de la Compagnie de Messieurs les associez pour la conversion des sauvages de la nouvelle france..." Les associés, de leur côté, "pour commencer laquelle communauté des filles hospitalières de saint Joseph... procureront d'envoyer incessamment de France au dit Montreal trois filles hospitalières et une sœur domestic... a quoy sest obligé le sieur de la Dauversière..." (N'était-il pas toujours le procureur de la Société). Puis, "après [le descez de Jeanne Mance] il serait nommé deux administrateurs habitans dud Ville Marie par les dits sieurs associés seigneurs de la dite Isle... etc."

Nous savons par l'histoire ce qu'il advint de cette charitable fondation. M. de la Dauversière, qui l'avait reçue des mains de Jeanne Mance, le 29 mars 1659, tomba peu après gravement malade, se releva comme par miracle de son lit de souffrances pour aller reconduire les Hospitalières et Jeanne Mance, jusque sur le navire qui partait du port de La Rochelle pour l'Amérique. Au retour, il retombait malade et mourait le 6 novembre suivant. Comment lui aurait-il été possible, au milieu de souffrances physiques dont il n'eut pas de relâche, de constituer à rentes, avec conscience et succès, la somme de 20,000 livres qu'on lui confiait le 31 mars 1659? Après sa mort, cet argent fut englobé dans ses dettes. Peu de temps auparavant, il avait perdu, dans un accident dont on ignore la nature, pour 100,000 livres de biens personnels. Il ne se trouvait plus, dès lors, en état de faire face à ses obligations. Nous connaissons deux expéditions authentiques du *Contrat de fondation*: la première appartient à l'Hôtel-Dieu, et contient, en outre, une *Ratification* des clauses du premier document que signèrent, à La Rochelle, le 12 juin 1659, les Mères de Brésoles, Macé et Maillet; la deuxième expédition appartient à la Bibliothèque Municipale de Montréal depuis l'année 1941.

39. — 1659. — *Requestre [sic] de Mrs de la Compagnie de Montréal pour établir les Filles de Saint-Joseph (1659)*. (Voir Sœurs Mondoux, *op cit.*, 1942, p. 368).

N.B. Cette requête est présentée à "Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de petrée, Vicaire apostolique en toute l'étendue de la nouvelle france". L'original est conservé aux Archives du Séminaire de Québec.

40. — 1659. — *Requête présentée par nos trois premières Mères fondatrices à Monseigneur de Petrée, vicaire apostolique en toute l'étendue de la Nouvelle-France, pour leur installation à Ville-Marie, en septembre 1659*. (Voir Sœur Mondoux, *op. cit.*, 1942, p. 368-369).

N.B. Les Hospitalières de Saint-Joseph, dans cette pièce originale conservée aux Archives du Séminaire de Québec, "supplient humblement,

disant que *Messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la nouvelle France* en lisle de Montreal ayant désiré [qu'elles] alassent servir les pauvres malades... en la ditte Isle, elles avoient passé contract avec *lesditz sieurs* pour leur établissement, etc."

Mgr de Laval, qui appuyait le projet de l'abbé de Queylus d'installer des moniales de l'Hôtel-Dieu de Québec, à Montréal, fit attendre la réponse à ces requêtes. Il reçut les religieuses de la Flèche avec sa charité ordinaire, mais leur conseilla de retourner en France à la première occasion favorable. L'énergique et respectueuse persistance de Mère de Brésoles eut raison finalement de l'opposition du prélat.

41. — 1659. — [ *Rôle d'embarquement* ]: Etat des hom's femmes et filles qui passerent a Montreal en 1659. (Voir *The Canadian Antiquarium and Numismatic Journal*. Montréal, Marchand, 1913. Third Series, No 2, vol. X, April).

N.B. La transcription du document original est due à Édouard-Zotique Massicotte, archiviste au Palais de justice, à Montréal. Rappelons le soin avec lequel M. de la Dauversière, procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal, avait voulu recruter les colons, en partance à La Rochelle, à bord du Saint-André, en juin 1659. Devant les exigences du capitaine du vaisseau, au moment du départ, il dut transiger, aidé quelquefois par Jeanne Mance, avec des Rochelois, afin d'obtenir des fonds, au nom des colons pauvres, en route pour le Canada. Les Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal possèdent aujourd'hui une copie de tous les contrats passés à La Rochelle, à cette date. Nous avons publié un de ces documents, accompagné de la *Quittance* donnée à Ville-Marie, desdites sommes avancées à La Rochelle. (Voir Marie-Claire Daveluy, *Jeanne Mance* (Montréal, 1934), 280-284).

42. — 1660. — [ *Lettre des Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à Monseigneur de Pétrée* ]. (Voir Sœur Mondoux, *op. cit.*, 1942, p. 175-176).

N.B. Au lendemain de la mort de M. de la Dauversière, les Hospitalières de Montréal furent plongées dans des embarras financiers peu ordinaires. Cette missive, dont l'original est conservé aux Archives du Séminaire de Québec, rappelle l'anxiété des religieuses qui se tournèrent vers l'évêque de la Société de Notre-Dame de Montréal vis-à-vis de l'hôpital de Ville-Marie. Elles proposèrent un moyen provisoire de subsistance leur permettant d'attendre les secours desdits Sieurs Associés de France.

Jeanne Mance, de son côté, écrivit longuement aux Messieurs de Montréal. Elle venait d'apprendre que la fondation de Mme de Bullion (voir no 38 de cette bibliographie) était perdue sans ressource pour les reli-

gieuses. M. de la Dauversière n'avait pu, avant sa mort, s'occuper du placement de ce fonds.

43. — 1663 (9 mars). — Contract de donation de l'Isle de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice. (Voir *Edits, ordonnances royales...* Québec, 1803, tome 1, p. 81; *ibid.*, 1854, tome 1, p. 33.

N.B. Une pièce d'archives dont on ne saurait assez souligner l'importance et les conséquences bienfaisantes qui en résultèrent. Sept des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame sont à l'œuvre autour d'un changement important: la substitution du Séminaire de Saint-Sulpice à la Société de N.-D. de Montréal, comme propriétaire et seigneur de l'île de Montréal. Au jour désigné pour la signature du contrat, on trouva autour des notaires Le Franc et Le Vasseur, MM. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice et autres ecclésiastiques et six des Messieurs de Montréal: MM. de Maisonneuve, apportant le consentement de Jeanne Mance à la transaction, l'abbé Pierre Chevrier, baron de Fancamp, Jean Garibal, baron de Saint-Sulpice, maître des requêtes et président au grand Conseil, Antoine Barillon de Morangis, conseiller d'État, Christophe Duplessis, baron de Montbar, aussi conseiller et Bertrand Drouart de Sommelan, écuyer. Quelques membres de haute distinction avaient été forcés, ces dernières années, de se retirer, tels le Chanoine de Paris, l'abbé-duc de Ventadour, ex vice-roi de la Nouvelle-France, le prince de Conti, les Liancourt qui s'enlisaient de plus en plus dans le parti des jansénistes, etc.

L'original de la *Donation* du 9 mars 1663 demeura au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. "L'an mil six cent soixante trois le mardy cinq. jour de juin ce present contrat de donation... a été apporté au greffe du Châtelet du Paris, et iceluy insinué, accepté et eu pour agréable... par Jacques Tixeront porteur dudit contract et comme procureur des desnommez... laquelle [insinuation] a este registre au cent dix huitième volume des insinuations du Chatelet... (Dans *Colonies. Missions et Culte religieux*, vol. 2 [Cote Colonies F5 A, vol. 2] aux Archives nationales de France).

C'est en 1663, rappelons-le de nouveau, le 23 octobre, par une ordonnance du Conseil Souverain, motivée par plusieurs demandes des nouveaux seigneurs de l'île de Montréal, que ceux-ci furent priés de produire tous leurs titres de propriété de l'île. M. de Bretonvilliers, supérieur général de Saint-Sulpice, ancien associé de la Compagnie de Montréal, et successeur de M. Olier, fut consulté dès l'automne à Paris. Comment allait-il satisfaire à la légitime demande formulée par le Conseil Souverain? M. Bretonvilliers n'osa point "se désaisir des originaux, ni les exposer aux périls de la mer". En conséquence il fit exécuter des copies notariées collationnées sur les originaux, et les expédia à Montréal, à M. Souart. Celui-ci les "mit sous les yeux du Conseil souverain, à Québec, le 12 juillet 1664". On refusa d'en tenir compte. On réclama les originaux. M. de Bretonvilliers dut s'adresser au Conseil du Roy, à Paris, et recevoir l'autorisation de renvoyer à Québec les

copies notariées, de nouveau authentiquées par le tribunal présidé par Maître Henri Daguesseau. Enfin, le 27 septembre 1666, le Conseil souverain se rendit et fit insinuer les pièces aux registres du tribunal. "C'est de cette source, dit Faillon, dans son *Histoire de la Colonie française...* (tome 3, p. 80) qu'on les a tirées pour les reproduire plusieurs fois dans les *Édits, Ordonnances royaux...* concernant le Canada, où on les voit dans leur entier". Cette documentation exigée par le Conseil souverain avait eu pour cause un conflit sérieux qui éclatait en 1663 entre ce même Conseil et les Seigneurs de Montréal au sujet de la justice seigneuriale. Durant un an, à Ville-Marie, existèrent, côte à côte, le représentant de la justice seigneuriale nommé par le Séminaire St-Sulpice et le représentant de la justice royale nommé par le Conseil Souverain, organisme nouvellement créé en mars 1663 par le roi lui-même.

44. — 1666 (6 février). — *Déclaration des terres* où sont présentement bâties les églises et maisons de l'Hospital St. Joseph de Villemarie. (Voir Sœur Mondoux, *L'Hôtel-Dieu...*, 1942, p. 109).

N.B. Il est ici question des 200 arpents de terre concédés par Maison-neuve à Jeanne Mance dès 1644 afin d'y construire l'hôpital de Villemarie pour lequel Mme de Billion avait donné des fonds. Mais le voisinage des belliqueux Iroquois contraignit l'administratrice du futur hôpital de remettre presque en entier le terrain. Elle ne s'y réserva que "la quantité de sept arpents, ou environ, sur lesquels, nous apprend-elle elle-même, l'église, et Maisons d'Iceluy sont présentement bâties". Cette *Déclaration* que signait Jeanne Mance avait été rédigée "pour satisfaire à l'ordonnance de Monsieur Talon, Intendant pour le Roy en ce Pays..." L'administratrice ne pouvait offrir à cette date aucun titre de propriété, M. de Maisonneuve étant absent. Évidemment, le texte de ce document ne nous donne pas l'entière assurance que l'hôpital élevait sa modeste demeure et sa petite chapelle en l'an 1644, comme on l'écrit encore en tant d'études de détail sur les commencements de Montréal. Au contraire, l'hésitation intelligente de Jeanne Mance, à qui l'on offre une étendue de terre fréquentée par les féroces Iroquois, indique bien que la construction de l'hôpital ne fut pas précipitée, qu'on y mit le temps, afin de ne pas compter bientôt sur un échec tragique. Il faut revenir au texte révélateur du *Journal des Jésuites* que nous a laissé le Père Jérôme Lalemant (octobre 1645, p. 11) et où il note: "Comme on était sur le point de lever [ un logis de charpente destiné à nos pères, à Montréal ], les vaisseaux arrivèrent de France (août 1645) qui apportèrent... ordre de France à ceux qui commandoient à Montréal, d'employer tous les ouvriers... à dresser un hospital pour lequel on avait touché de grands deniers les années précédentes & cependant il n'y avoit rien de commencé..." On ne peut désirer un meilleur témoin oculaire que le supérieur des Jésuites, ni plus affirmatif, et Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, qui nous parle, au contraire, de l'année 1644, d'après les souvenirs de Jeanne Mance, ne nous semble certes pas aussi sûr.

45. — 1672? — *Mémoire de Messire Antoine d'Allet, p.s.s.* (Voir Antoine Arnault, *Oeuvres*, tome 34e (Lausanne, 1775—1782). Cité par Faillon, tome II, p. 271—276 et passim).

N.B. M. d'Allet fut l'un des quatre sulpiciens venus à Montréal en 1657. Il agissait comme secrétaire de l'Abbé Thubières de Queylus, et n'était encore que diacre. Son témoignage, dont M. Faillon se porte garant, nonobstant son voisinage avec le janséniste Arnault, est précieux et à ne pas négliger, surtout quand il s'agit de M. de Queylus, ou encore des dernières années d'existence de la Société de Notre-Dame de Montréal. M. d'Allet dut suivre avec beaucoup d'attention le mouvement créé autour de Saint-Sulpice, quand les Associés de Montréal reprirent leur projet de créer un évêché au Canada, et présenter cette fois comme titulaire Messire Gabriel de Thubières de Queylus, Abbé de Loc-Dieu. Les assemblées du Clergé de France du 9 août 1656 et du 10 janvier 1657 furent de nouveau saisies du dessein si cher aux Messieurs de Montréal, que la mort imprévue de M. Thomas Le Gauffre en 1645 avait malheureusement interrompu. Dans la personne de M. de Queylus, c'était un deuxième associé de la Compagnie de Montréal que l'on désignait pour ce poste. Le Contrat de fondation fut même apporté au Cardinal Mazarin, par Mgr Antoine Godeau, évêque de Vence. La Société de Notre-Dame donnait pour le futur siège apostolique la moitié de la seigneurie de l'Île de Montréal et autres avantages. Mais la personne de l'abbé François de Montmorency-Laval qui fut peu après proposée au Cardinal fut préférée à l'Abbé de Loc-Dieu.

M. d'Allet, fidèle secrétaire et compagnon de M. de Queylus, retourné en France en 1661, assista certainement aux assemblées des Associés de Montréal, à Saint-Sulpice, de 1661 à 1663. C'est là qu'il y vit comme président sortant ou entrant en charge, le chanoine-duc de Ventadour et le prince de Conti. Du moins, le *Mémoire* qu'il nous a laissé mentionne ce dernier. Nous avons lu, il y a quelques années, ce mémoire sulpicien, grâce à l'obligeance du R.P. Hugolin-Lemay, O.F.M. (décédé en 1938). Cet historien-bibliographe en avait fait exécuter une excellente copie photostatée.

46. — 1672-1673. — [François Dollier de Casson, p.s.s.] — *A History of Montreal 1640—1672*. From the French of Dollier de Casson. Translated and edited with a life of the author by Ralph Flenley. London & Toronto, J.M. Dent & Sons Ltd; New York, E.P. Dutton & Co., 1928. XI—384 pages. 4 plans and maps, 23 x 15.5cm.

N.B. C'est la meilleure édition critique, à ce jour, de l'œuvre du premier historien de Montréal. Une savante introduction nous éclaire sur le manuscrit, son auteur, la date du récit. Nous tenons ensuite une biographie du distingué et original sulpicien qui passa presque 35 ans au Canada, où il mourut en 1701. *C'est la seule vie complète que nous connaissions de Dollier de Casson*. Nous avons, en français, d'excellentes études de détail de Mgr Olivier Maurault, des esquisses et de simples notes biographiques de quel-

ques autres auteurs. Mais nul encore n'en a donné une étude d'ensemble. L'œuvre de Dollier de Casson dont une traduction anglaise apparaît en regard, constitue une édition bilingue très appréciable. Peut-être souhaiterions-nous des notes et des références plus abondantes... Un érudit, en langue française, et qui se serait spécialisé dans l'histoire des origines de Montréal, nous présentera peut-être un jour une édition critique possédant des notes copieuses qui deviennent de plus en plus nécessaires pour éclairer les faits et les personnages de cette époque héroïque de notre ville. Cette nouvelle édition bio-bibliographique et critique ne ferait certes pas double emploi avec celle de M. Flenley, maintenant épuisée. Il y eut jadis l'édition Margry-Viger-Verreau, datée de 1868, que nous consultons encore à cause des pièces justificatives qu'elle contient; il y eut l'édition de la Société littéraire et historique de Québec, en 1871, que nous délaissions complètement à cause du peu de sens critique de l'éditrice. Il faut sans cesse rappeler, je crois, que *l'œuvre de Dollier de Casson est une source indispensable de notre histoire montréalaise*, et de l'histoire en général, à cette époque. C'est un tableau plein de vie, d'entrain et de couleur. Il nous peint, *en toute vérité*, l'atmosphère héroïque de la colonie de 1640 à 1672.

C'est l'Hôtel-Dieu de Montréal qui possède la meilleure copie du manuscrit, *la seule qui ait été photostatée*, en tout cas. M. Flenley s'est servi d'une copie manuscrite, signée par Edmond Buron, que nous qualifions d'excellente, certes, mais rien n'égale, nous le savons, la reproduction photographique des anciens manuscrits si difficiles à déchiffrer. Enfin, en ce qui regarde cette *histoire du Montréal*, redisons encore que M. Dollier de Casson y demeure le truchement incomparable et véridique de Jeanne Mance.

47. — 1673 (1er mai). — *Remarque et réponse de Mr de Chomedey sur les affaires de Montréal* (Voir Marie-Claire Daveluy. *Jeanne Mance...* Montréal, Editions Albert Lévesque, 1934, pages 284-288).

N.B. Ce texte de Paul de Chomedey de Maisonneuve est très beau et contient un éloge de la Société de Notre-Dame de Montréal. Pièce rarissime, vraiment, dont l'Hôtel-Dieu de Montréal possède une copie manuscrite authentique. Nous avons eu le privilège de l'imprimer — c'est la première fois que ce document l'ait jamais été, — dans notre ouvrage sur la fondatrice de l'Hôtel-Dieu. Ce sont les notaires royaux de Montréal, en 1700, MM. Adhémar et Raimbault, qui ont collationné à l'original, ce document qui justifie si admirablement la conduite de Jeanne Mance et de Paul de Chomedey, dans l'affaire des 22,000 livres affectées à la levée de la recrue de 1653'.

7. Nous relevons dans le mémoire de M. de Maisonneuve (5e paragraphe) une déclaration sur les terres où se construisirent, *en 1645*, l'hôpital, l'église et les dépendances de l'Hôtel-Dieu. Elle corrobore parfaitement l'affirmation du Père Jérôme Lalemant, jésuite, dans le *Journal* (Québec, 1871, éd. Laverdière et Casgrain, p. 11) qui place *en l'année 1645* les travaux de construction de l'hôpital de Ville-Marie.

48. — 1676. — [ Fragment de la lettre du 17 mars 1676, de Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, deuxième supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, aux Messieurs du Séminaire de Montréal ]. (Voir Louis Tronson, p.s.s., *Correspondance...* annotée et publiée par L. Bertrand, p.s.s. Paris, Lecoffre, 1904, tome II, p. 190-192).

N.B. Nous retraçons, dans ce *fragment de lettre* qui fait l'objet d'une note placée au bas de la lettre XXIV (à M. Dollier de Casson, 20 mars 1680), les visites de la Société de Notre-Dame de Montréal, au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, de 1658 à 1663. En effet, les Assemblées des Messieurs de Montréal s'y tinrent, surtout après la mort de M. Olier (1657) et probablement dans la Chambre même où il expira comme le déclare Faillon d'après cette même lettre de M. de Bretonvilliers. (Voir Faillon, *Histoire de la Colonie française...* tome III: 60n.)

49. — 1681. — Mère Marie de l'Incarnation, urs. *Lettres...* Divisée en deux parties. Paris, Louis Billaine, 1681, 4ff.n.ch., 675 pages, 1 page n.ch. Frontispice [ portrait gravé par Edelink ] In-4.

N.B. L'édition originale fut éditée et publiée par le fils de la grande Ursuline, Dom Claude Martin, de la Congrégation de St-Maur. Nous pouvons la consulter dans nos grandes bibliothèques au Canada. Il reste que l'édition de l'abbé Richaudeau (Paris, Casterman, 1876) qui compte 2 volumes et offre en lecture, en tout, 225 lettres de la Vénérable Mère, doit toujours être consultée. Il faut y ajouter les *Lettres inédites* publiées par Eugène Griselle (Paris, s.d.). Dom Albert Jamet, o.s.b. qui a commencé de publier les *Écrits spirituels et historiques* de cette mystique missionnaire, en 1929, est mort récemment sans avoir terminé ses monumentales études. Les volumes publiés révèlent le labeur magnifique de ce moine de Solesmes qui s'inclinait devant nos grandes figures canadiennes. Mère Marie de l'Incarnation mentionne souvent dans ses lettres, la compagnie de Montréal et ses membres. Son témoignage demeure précieux.

50. — 1682 (9 janvier). — *Concession aux Religieuses de l'hôpital de Ville-Marie* des terres de leur enclos, par Dollier de Casson (Voir Sœur Mondoux, *L'Hôtel-Dieu...* 1942, p. 383-385).

N.B. Il y a une relation très étroite entre cette Concession de 1682, la *Déclaration* sur les terres de l'hôpital, par Jeanne Mance en 1666, et les *Remarque et Réponse* de M. de Maisonneuve, le 1er mai 1673. Les trois pièces concernent les 7 ou 8 arpents de terre sur lesquels s'élevaient les bâtisses de l'Hôtel-Dieu depuis 1645. Aucun titre de propriété n'en existait: le Supérieur du Séminaire résolut en 1682 de corriger cette déficience et de compléter la collection des titres protégeant les biens de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les dons des Messieurs de Montréal sont rappelés dans cette pièce d'archives préparée par le Notaire Mauge, notaire et greffier, à Montréal, à cette date.

51. — 1691. — Le Père Chrestien Leclercq, recollet, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle-France...* Dédié à Monsieur le Comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France... A Paris, chez Amable Auroy, rue Saint Jacques attenant la fontaine S. Severin à l'Image Saint Jérôme. M.DC.XCI. 2 vol. in-12.

N.B. Cet ouvrage rarissime dont nous pouvons consulter un exemplaire de l'édition originale à la Bibliothèque Municipale (Collection Philéas Gagnon), contient des renseignements utiles, des affirmations de seconde main venant souvent corroborer les assertions des témoins oculaires, c'est-à-dire des témoins "*ex auditu a videntibus* et surtout *ex auditu auditus*."

52. — 1697. — Sœur Marie Morin, r.h. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal...* Collationnées et annotées par MM. Aegidius Fauteux, Édouard-Zotique Massicotte, Camille Bertran i. Avec une introduction par M. Victor Morin. Montréal, l'Imprimerie des Éditeurs, Limitée, 1921. [ 20-252 pages ] 25.6 x 17.1cm. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 12e livraison).

N.B. L'original est conservé au bureau des archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il a été écrit au lendemain du terrible incendie de 1695, qui dévora tant de précieuses reliques du vieil hôpital de Jeanne Mance. Sœur Morin, née en 1649, à Québec, entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1662. Elle en fut la première novice canadienne, comme elle fut aussi le premier mémorialiste et écrivain d'origine canadienne. Intelligente, sachant observer et juger, d'une simplicité charmante, *elle s'est souvenue cependant avec plus ou moins d'exactitude des dates, des faits et des personnages*. Elle entendit les récits de Jeanne Mance et des quelques Mères venues de France. Elle connut M. de Maisonneuve dont elle traça un portrait vivant, *le plus beau qu'en ait présenté un témoin oculaire digne de foi*. On ne peut se passer des récits de Sœur Morin quand il s'agit de bien évoquer les tableaux du Montréal héroïque. Peut-être une nouvelle édition critique serait-elle à désirer? Certaines dates, des faits et des personnages auraient besoin de mises au point. L'histoire canadienne s'enrichit, comme toutes les autres histoires nationales, de nouvelles précisions et de connaissances dans tous les domaines. Les érudits ne cessent d'être en alerte. Sœur Morin, naturellement, a beaucoup parlé des Messieurs de Montréal et de leurs œuvres, dont celle de l'Hôtel-Dieu n'était pas des moindres.

53. — 1716. — *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636—1716*. Composées par les Révérendes Mères Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Ste-Hélène, anciennes religieuses de ce monastère. Éditées dans leur texte original, avec une introduction et des notes, par Dom Albert Jamet de l'Abbaye de

Solesmes. A l'Hôtel-Dieu de Québec MCMXXXIX. [ 30—450 pages Illustrations, 12 planches (h.t.): portraits et fac-similés. 32 x 25cm.

N.B. Le manuscrit, l'*original*, est un in-folio mesurant 41 x 26 cm., et compte 229 pages chiffrées. *Seule, Mère François Juchereau y apparaît comme auteur*. Le document est écrit en entier de la main de Mère Marie-Andrée Duplessis de Ste-Hélène, qui en fut la *rédactrice littéraire*. Mère Juchereau, la Supérieure de l'Hôtel-Dieu remit en 1717, à cette religieuse de trente ans, née en France et arrivée au Canada à 15 ans, les divers récits des fondatrices et ses propres souvenirs (55 ans de vie religieuse), afin que tous ces écrits, une fois ordonnés, puissent se fondre en une narration unique. C'était pour Mère Duplessis de Ste-Hélène, faire métier d'écrivain, sinon de mémorialiste, et cela justifie sans doute Dom Jamet d'avoir voulu attribuer les *Annales* à deux auteurs, contrairement à ce que l'on était habitué, ici, de croire. On disait et on se réclamait des *Mémoires* de Mère Juchereau de St-Ignace. Le manuscrit fut publié pour la première fois à Montauban, France, chez Jerosme Lagier, en 1751. L'ouvrage parut sans nom d'auteur. L'éditeur, l'abbé Louis-Bertrand de la Tour séjourna à Québec de 1729 à 1731 et fut supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu. Il avait sans doute lu et admiré les *Annales*. Il en apportait, en tout cas, une copie, lors de son retour en France. Vingt ans plus tard, il fit imprimer cette copie sous le titre: *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

Dans son *Essai de bibliographie canadienne*, Québec et Montréal, 1895—1913 (vol. II, p. 136, no 992) Philéas Gagnon, après avoir décrit l'exemplaire de l'œuvre éditée par l'abbé de Latour détruit la légende qui veut qu'une autre édition de l'ouvrage ait paru, à Paris, en la même année 1751. "C'est une erreur, déclare-t-il, il n'y a qu'un changement dans le titre, comme suit: A Montauban chez Jerosme Lagier et se vend à Paris chez Jean-Baptiste Herissant Libraire, rue Notre-Dame aux trois vertus". C'est tout bonnement un nouveau tirage. Le corps du texte n'a subi aucune modification. M. Gagnon avoue également que les exemplaires de ce tirage ne contiennent pas de table de matières.

L'édition critique de Dom Jamet est belle, luxueuse, savante. Au point de vue typographique c'est un monument. Le distingué bénédictin, nous a-t-on souvent raconté, se rendait sans cesse chez son imprimeur (Ile de Montréal, les presses de Garden City) pour en surveiller les travaux. Il fit venir d'Europe des caractères spéciaux d'imprimerie. Il soigna de façon admirable l'illustration. Il a vraiment mérité la réussite qu'il a obtenue. D'autre part, l'érudition historique s'y avère excellente. Les recherches ont été nombreuses et variées. Bref, cette édition critique, préparée à l'occasion du troisième centenaire de fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec (1639—1939), nous prouve que la confiance des moniales était bien placée, le jour où elles remettaient le manuscrit des *Annales* de 1717, entre les mains de Dom Jamet, ce moine lettré, qui s'intéressa profondément à notre histoire.

## LES IMPRIMÉS MODERNES

*Avis préliminaire.* — Nous n'en décrivons que fort peu de ces imprimés, nous en tenant aux ouvrages et aux études qui ont renouvelé, enrichi, éclairé, ou considéré sous un aspect inattendu, et parfois contestable, le sujet qui a motivé cette bibliographie critique.

54. — Abbé Étienne-Michel Faillon, p.s.s. *Histoire de la colonie française en Canada*. Villemarie, Bibliothèque paroissiale, [ Imprimerie Poupert-Davy et Cie à Paris ] 1865—1866. 3 vol. 28 x 19.5cm.

N.B. Quel travailleur fouillant l'histoire de notre régime français ne s'étonne de la masse de documents originaux analysés par l'éminent historien sulpicien? Quand cessera-t-il d'être consulté? Ses œuvres, dont il avait soin de nous donner les sources demeurent encore la base de toute étude tant soit peu sérieuse couvrant l'époque dont il avait fait son domaine. Sur la Société de Notre-Dame de Montréal, son histoire, ses œuvres, son influence, c'est encore la meilleure autorité dont nous puissions nous réclamer. À l'ouvrage que nous décrivons ci-dessus, ajoutons les biographies qu'il a écrites avec un souci scrupuleux d'être exact et surtout informé par des documents de première main: celles de Marguerite Bourgeoys, de Jeanne Mance et de Jean-Jacques Olier (voir sur cet ouvrage, la 4e éd., Paris, 1873, 3 vol., in-8). Quant à la vie de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, par cet historien, nous nous dirons, une fois la lecture terminée, que nous tenons l'essentiel du manuscrit des *Écrits autographes* de la bienheureuse, aussi indispensables à consulter que les *Mémoires* de Sœur Morin ou de la Mère Juchereau. Lire aussi pour mettre à jour M. Faillon sur ce dernier ouvrage, la *Marguerite Bourgeoys* de Dom Albert Jamet (Ile de Montréal, la Presse catholique panaméricaine, 1942, 2 vol.) et l'exquis pastel de M. Yvon Charron, p.s.s., cette *vie* de la bienheureuse, parue à l'occasion de l'année sainte (Montréal, 1950).

M. Faillon a vraiment *renouvelé*, enrichi, éclairé, *révélé* le sujet que traite notre bibliographie. Il nous dispense de combien d'autres recherches et lectures.

55. — Le Père Louis Le Jeune, O.M.I. *Dictionnaire général... du Canada*. Université d'Ottawa, Canada [ 1931 ] 2 vol. ill. portraits, cartes. 28 x 19.5cm.

N.B. Un article substantiel sur la Société de Notre-Dame de Montréal (vol. 2, p. 309) nous est présenté par ce religieux bien informé des événements de notre histoire. Nous pouvons, du reste, contrôler ses assertions car il nous donne fidèlement ses sources. Le fait est rare, bien rare, qu'un auteur nous ait offert un article aussi élaboré sur la Société de Notre-Dame. Aussi cette encyclopédie *historique* du Canada — ce qu'elle est surtout *notamment* les matières énoncées dans le titre — valait la peine d'être signalée, même si elle s'apparente, au fond, avec les œuvres de vulgarisation et non avec celles de pure érudition.

56. — E.R. Adair, *France and the beginnings of New France* (Dans *The Canadian Historical Review*, Toronto, University of Toronto Press, 1944.) (Vol. XXV, no 3, septembre, p. 246-278).

N.B. Cette longue étude d'un professeur distingué de l'Université McGill, à Montréal, doit être lue attentivement par ceux qui se préoccupent des origines religieuses du Canada. Nous trouvons chez M. Adair un puissant reflet des opinions et des jugements (que nous ne pouvons toujours accepter) de l'école historique protestante au Canada.

M. Adair, dans son article, insiste pour que la Société de Notre-Dame de Montréal, ne soit, au fond, qu'un comité de la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement. Nous différons certes d'opinion avec lui, ayant lu, nous aussi, les ouvrages de Raoul Allier, Alfred Rebelliau, d'autres encore, mais surtout les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par Voyer d'Argenson, ed. Dom. Beauchet-Filleau (Marseille, 1900). Joignons à ces œuvres l'étude d'une rare impartialité du Père Yves de la Brière, s.j., intitulée: *Ce que fut la Cabale des dévots* (Paris, Bloud, 1906, Coll. Science et Religion). Nous ne pouvons entamer ici une discussion historique, qui ne le comprendra? Mais nous devons attirer l'attention des lecteurs en terminant la première partie de notre bibliographie sur cet "aspect inattendu et contestable", vraiment, devant lequel la thèse de M. Adair nous place. Mgr Olivier Maurault dans le *Cahier des Dix*, (Montréal, 1946, no 11, p. 9-24) a commencé de défendre les positions de nos historiens en face de la question du surnaturel en histoire. Il faudrait encore y revenir. La critique d'érudition, surtout, s'impose dans un cas semblable. L'aspect dogmatique en sera sans doute éclairé par le fait même. Ce que Monseigneur, déjà, a très bien démontré.

Marie-Claire DAVELUY

AVIS. — Nous traiterons, dans le prochain numéro de la Revue, de la *bio-bibliographie* des quarante-cinq membres de la Société de Montréal. Nous nous bornerons à citer, dans cette deuxième partie de notre travail, les ouvrages et les études essentiels qui ont été publiés sur les nombreux Messieurs de Montréal.